6301

Les membres de la Conférence des Présidents ont constaté à plusieurs reprises que la terminologie « question avec débat » avait prêté à confusion. En réalité, il n’y a pas de débat en séance publique, mais simplement un échange entre l’auteur de la question avec débat et le ministre qui répond. Un changement de la terminologie peut donc aider à éviter les malentendus. La Conférence des Présidents propose d’employer à l’avenir la terminologie « question élargie » au lieu et place de « question avec débat ». La Commission du Règlement se rallie à cette modification.